Cette décision a été prise par le préfet du département du Mfoundi, suite aux bombes à répétition qui explosent essentiellement dans les débits de boisson de la ville de Yaoundé, capitale politique.

Il est désormais interdit à tout individu arborant un sac ou porteur d'un colis suspect de pénétrer dans un bar dans l'ensemble du département du Mfoundi (Centre), prescrit l'autorité administrative. « ***Les sous-préfets des arrondissements de Yaoundé, le commandant du Groupement de Gendarmerie territoriale du Mfoundi, les commissaires centraux de la ville de Yaoundé, les présidents des syndicats et les tenanciers de débits de boissons et propriétaires des restaurants de la ville de Yaoundé sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté»***, lit-on dans le communiqué.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail – Patrie

MINISTERE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Word-Fatherland

MINISTRY
OF HIGHER EDUCATION

Yaoundé, le 10 novembre 2020

CESSONS D'ATTISER LA HAINE ET LA DIVISION DANS NOTRE CHER ET BEAU PAYS. METTONS FIN AUX CANULARS.

1- Allégations

- Des informations fallacieuses et tendancieuses font état de la création prochaine, par le ministre d'Etat, ministre de l'enseignement supérieur, d'une chaine de télévision. Ces allégations sont sans fondement.
- En droit administratif, une lettre de transmission de la demande d'une tierce personne adressée à une autorité ministérielle n'induit ni un acte de propriété juridique ni un quelconque actionnariat. Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur n'est donc ni propriétaire, ni co-propriétaire, ni actionnaire de l'entreprise sus-visée.

2- Fin du monopole

- Je rappelle qu'au terme du décret du 3 avril 2000, M. le Président de la République, S. E. Paul BIYA, a **démonopolisé le secteur de l'audio-visuel**.
- Depuis l'an 2000, de nombreuses chaines privées de radiodiffusion ou de télévision sont nées, après autorisation du ministère de la communication qui vérifie, au préalable, la régularité juridique du projet (conformité aux lois et règlements de la République), la faisabilité technologique et professionnelle, la soutenabilité financière, l'opportunité sociétale.

3- Qui vilipende la jeunesse ?

- La création d'une chaine de télévision privée est donc devenue, depuis 20 ans, une initiative classique à mettre à l'actif du Renouveau National. Ce n'est ni une infraction, ni une initiative dolosive, **voire un acte de concussion ou de prévarication** sur lesquels il faille gloser ou pérorer à qui mieux mieux, dès lors que l'entreprise se conforme strictement à la réglementation en vigueur.
- D'autre part, ainsi qu'il est loisible de le démontrer, le ministre d'Etat, ministre de l'enseignement supérieur, n'est (ès qualités ou intuitu personae) **ni administrativement, ni juridiquement, ni financièrement, ni politiquement** mêlé à cette initiative, qui participe de la **dynamique libérale et entrepreneuriale** du secteur concerné.

4- Opérateur économique

- Ce projet est l'œuvre d'un jeune opérateur économique (par ailleurs, maire de Yaoundé 3è), qui soumet sa requête au ministre de la Communication. Il a sollicité mon entregent par une lettre de transmission **sans connotation coercitive et sans conflit d'intérêts**. Chaque fois que j'ai été sollicité, j'ai eu à le faire au bénéfice de **plusieurs requérants dont je tais les noms** (obligation de réserve) pour autant que le projet soit conforme à la réglementation.
- Qui **vilipende** la **jeunesse** à laquelle le Chef de l'Etat demande de **créer**, **d'oser**, de **prendre des initiatives**, dans un contexte économique qui obéit à la loi du marché ? **Qui veut ankyloser le Cameroun de demain** ? A quelle fin ?

5- La vie de la Nation

- « In fine », au lieu de stipendier, à l'emporte-pièce, des citoyens camerounais, (dont plusieurs jeunes imaginatifs et créatifs), il importe de revenir aux fondamentaux de la politique noble et pure.
- **Le Secrétaire général du Comité Central du RDPC (M. Jean Nkuété), a publié, aujourd'hui, une importante circulaire sur la campagne électorale concernant les élections régionales du 6 décembre 2020**. D'autres responsables des partis politiques (de la majorité présidentielle ou de l'opposition) ainsi que des membres de la **société civile** (à l'intérieur du Cameroun ou dans la diaspora) ont également diffusé des points de vue dignes d'intérêt sur la **vie de la nation**.
- Débattons-en, objectivement (arguments contre arguments).
- Le Chef de l'Etat a martelé : « ***Ne nous battons pas. Débattons*** ».
- Nous attendons le vrai débat sur l'essentiel et non sur le superfétatoire et les canulars.
- **Cessons d'attiser la haine et la division dans notre cher de beau pays.**
- **Respectons notre devise : Paix – Travail – Patrie.**

Pr Jacques FAME NDONGO
Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur